



## 30ème Assises d'AC! en Gironde

Le week-end des 10 et 11 mars 2007 AC! a tenu ses 30ème Assises au pôle congrès du MPS Aquitaine à Artigues-près-Bordeaux avec l'aide financière du Conseil Régional et du Conseil Général.

Trente six collectifs étaient présents ou représentés, sept excusés, du fait notamment de l'éloignement géographique (pas facile de rejoindre Bordeaux depuis Grenoble ou Besançon!).

La première plénière consista en un échange de vue sur la situation sociale générale, les campagnes nationales sur les chiffres du chômage, l'activité des collectifs contre les radiations et les expulsions, l'interpellation des candidates et candidats lors des prochaines échéances électorales.



ouverture des Assises.

Le travail en commission permet d'approfondir les sujets concernant la gratuité des transports, le droit au logement, la lutte contre les contrôles-radiations-sanctions, la plate-forme pour un statut de vie sociale et professionnelle. Un compte-rendu détaillé sera bientôt sur le site d'AC! ([www.ac-chomage.org](http://www.ac-chomage.org)).

La plénière finale fixa les tâches pour les semaines et mois à venir, notamment la préparation du Tintammare du 31 mars et celle des marches vers Rostock à l'occasion du contre G8.

A noter la présence des représentant(e)s nationaux et locaux de l'APEIS et du MNCP, de l'Union Syndicale Solidaires ainsi que de l'UL CGT et des chômeurs et précaires de Pessac, d'Attac 31, d'Espaces-marx 31, de l'association Aktivisme, de représentant(e)s de la LCR et du Comité de campagne José Bové.

Les Assises apportèrent leur soutien à Kadidja qui expliqua pourquoi elle doit comparaître au tribunal pour s'être opposée à une expulsion.

Echos de presse à l'AFP et dans SUD-OUEST.

Un "bon cru" comme on dit à Bordeaux!

### Commission "Transports gratuits"

Deux représentantes du Conseil Régional (Catherine Veyssy, conseillère régionale et adjointe au maire de Lormont et Florence Rigalent, attachée de Jean-Louis Carrère) ont répondu présent à l'invitation d'AC! dans le cadre de notre interpellation des élus concernant les transports gratuits, en particulier pour les chômeurs et tous les précaires en dessous du SMIC.

AC!, à partir des dossiers réalisés par le collectif AC! 84, demande l'harmonisation des droits aux transports pour toutes et tous dans les régions. Des courriers aux régions, à l'Association des Régions de France (ARF), au ministère des transports, aux partis politiques ont été envoyés systématiquement: parfois des réponses, mais aucune traduction concrète dans les faits.

Aujourd'hui la disparité des situations entraîne de véritables discriminations: d'une région à l'autre, les citoyen(ne)s n'ont pas les mêmes droits, ce qui génère des situations ubuesques sur certains trajets. En effet, si des avancées existent dans certaines régions, ce n'est pas le cas pour d'autres, notamment en ce qui concerne les ayants-droits, en particulier pour les mères célibataires.

Nous avons également fait remarquer que l'article 123 de la loi SRU (qui impose aux autorités organisatrices de transports urbains de pratiquer une réduction d'au moins 50% pour les personnes à revenus faibles) n'était pas appliqué.

Catherine Veyssy et Florence Rigalent se sont engagées à faire remonter nos revendications, particulièrement sur l'harmonisation et les ayants droits, au niveau du PS, au niveau régional, notamment en Aquitaine, mais aussi au niveau de l'ARF. A suivre...

Nous soumettrons aussi nos demandes au niveau des institutions nationales et de la SNCF qui jouent un rôle central en la matière, tant au niveau des lois que de leur mise en oeuvre.

Enfin nous exigeons dans l'immédiat l'amnistie des amendes et condamnations pour transport sans titre de transports. La loi relative à la sécurité quotidienne instituant un délit de fraude habituelle doit être abolie.



rapport des commissions de travail.

### FORUM pour un statut de vie sociale et professionnelle du 17 mars 2007

Le 17 mars s'est tenu à Paris le Forum pour un « statut de vie sociale et professionnelle » appelé par AC!, ACT-UP, l'APEIS, le Collectif National des Droits des Femmes, la Confédération Paysanne, la Coordination des Intermittents et Précaires, Génération Précaire, le MNCP, Stop Précarité et l'Union Syndicale Solidaires, avec une cinquantaine de participant(e)s issus des diverses organisations appelantes, de la CNT, de la Fondation Copernic, du Collectif des Non-Titulaires de l'Education Nationale, du CNAM, de l'IEDES, de Paris-VIII et de la LCR.

Le forum débuta par une présentation de la plate-forme unitaire pour une garantie de revenu et la continuité des droits. Claire VILLIERS (Fondation Copernic) insista sur la nécessité d'un statut qui unifie et permette une mobilité choisie pour résister à des conditions de travail dégradées, dans le cadre d'un projet d'émancipation individuelle et collective pour désaliéner le travail.

Antonella CORSANI (Paris-VIII) s'est appuyée sur le « nouveau modèle » proposé par les intermittents du spectacle pour développer la proposition d'un revenu social garanti, revenu primaire fondé sur une réforme fiscale importante permettant de ponctionner la rente.

Thomas Coutrot (conseil Scientifique d'Attac, ACDC) a souligné l'importance de l'« emploi inadéquat », c'est-à-dire qui ne permet pas de vivre normalement et qui touche 10 millions de salarié(e)s. Il a préconisé le contrôle citoyen sur les décisions des entreprises, et émis des doutes sur un financement durable de la protection sociale par la taxation des mouvements de capitaux, l'objectif étant de réduire à terme la financiarisation de l'économie. A l'issue du Forum, les participants ont adopté une déclaration commune réaffirmant le droit à un emploi bien payé et de qualité, le droit à une garantie de revenu et l'instauration d'une continuité des droits pour toutes et tous par la création d'un statut de vie sociale et professionnelle assurant à tous un revenu ayant au minimum pour référence le smic revalorisé, la possibilité de tout(e)s travailleurs (euses) à temps partiel de passer sur demande à temps plein. Ils appellent les partenaires sociaux et l'Etat à mettre en place ce statut par la création d'un fond national interprofessionnel mutualisé financé par une nouvelle répartition des richesses, géré de façon quadripartite avec droit de regard des associations de chômeurs et précaires et de l'ensemble des premiers concernés.



convivialité.

### 30 mars : solidarité avec Kadidja

Habitante de Saint Denis et militante de l'association de chômeurs et précaires Apeis, Kadidja risque jusqu'à 5 ans de prison et 18 000 euros d'amende

! Elle est accusée d'"entrave à la circulation d'un aéronef", pour s'être opposée à une expulsion et comparaitra finalement le 30 mars au tribunal de Bobigny.